

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-7-0-1

Séance du mardi 13 juillet 2021

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à Catherine GRAEF-ECKERT
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article R 2162-24 du Code de la Commande Publique,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'ordonnance n°2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Elit, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité européenne d'Alsace :

TITULAIRES

- M. Pierre VOGT,
- M. André ERBS,
- Mme Pascale PFEIFFER,
- Mme Marie-France VALLAT,
- Mme Françoise BEY.

SUPPLEANTS

- M. Marc MUNCK,
- M. Sébastien ZAEGEL,
- M. Etienne BURGER,
- Mme Nicole BEHA,
- M. Serge OEHLER,

- Prend acte que les membres élus susmentionnés de la Commission d'Appel d'Offres font partie du Jury de concours de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Elit, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace :

TITULAIRES

- M. Pierre VOGT,
- M. André ERBS,
- Mme Pascale PFEIFFER,
- Mme Marie-France VALLAT,
- Mme Françoise BEY

SUPPLEANTS

- M. Marc MUNCK,
- M. Sébastien ZAEGEL,
- M. Etienne BURGER,
- Mme Nicole BEHA,
- M. Serge OEHLER

- Prend acte que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant préside à titre permanent l'ensemble des commissions précitées.

Prend acte que les Présidents de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Délégation de Service Public seront désignés par arrêté.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté

4 voix contre
Abstentions

4 voix contre ont été prononcées concernant l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, il s'agit des élus suivants :

- M. Damien FREMONT
- M. Florian KOBRYN
- Mme Fleur LARONZE
- Mme Ludivine QUINTALLET